



Contestation de paternité ... Defendeur dans une autre région

Par **a_ch**, le **17/07/2009** à **12:13**

Bonjour,

Je viens a vous car je suis en plein dans une démarche de contestation de paternité que j'ai mise en place auprès d'une avocate de ma ville.

Seulement elle atteste qu'il faut absolument que , puisque la personne (ex beau pere) habite dans la région parisienne et non dans ma région, il faut assigner un avocat au barreau de cette ville.

Et donc que le dossier d'aide juridictionnelle ne sera valable que pour elle qui plaidera et que je devrai payer l'avocate sur place.

Ses affirmations sont elles fondées ???? je ne comprends pas pourquoi j'ai droit a une aide juridictionnelle car mes revenus sont au plus bas mais que je devrais quand meme payer une autre avocate !!!

Merci de me répondre au plus tot...Cordialement.